

QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR « L'ÉTUDE DE SANTÉ ENVIRONNEMENTALE À FERNELMONT »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Ryckmans à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « l'étude de santé environnementale à Fernelmont ».

La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Madame la Ministre, vous avez annoncé le 6 septembre dernier, en réponse à une question des questions d'actualité, que l'étude de santé approfondie sur Cortil-Wodon n'avait pas encore commencé. Vous aviez expliqué que l'équipe d'experts attendait les autorisations, notamment de la part de la Commission de protection de la vie privée.

Ces autorisations sont-elles arrivées entre temps ? Leur analyse a-t-elle pu démarrer ?

J'ai été particulièrement surprise – mais je le savais déjà, puisque que vous avez favorablement répondu à une question écrite en lieu et place de votre collègue démissionnaire du Gouvernement – que vous m'indiquiez la nécessité d'obtenir ces autorisations pour pouvoir disposer de données non anonymisées et individuelles, ce qui est évidemment important pour suivre le dossier de Cortil-Wodon et répondre en particulier à l'inquiétude des riverains, et plus largement de la population, sur des suspicions de cluster de cancers.

Dans votre réponse à la question écrite, vous m'aviez remis une copie du cahier des charges qui – si je comprends bien, mais vous pourrez peut-être me contredire – était la base sur laquelle le comité d'experts avait été constitué. J'ai été fort étonnée de voir que, dans le cahier des charges, on leur demandait une proposition méthodologique à remettre en une page. Une page, c'est cela qui m'a particulièrement perturbée. J'ose espérer que je me trompe ou que je ne comprends pas bien ce que vous m'avez remis comme cahier des charges. Pour une étude de ce type, avec les enjeux que cela représente de pouvoir examiner la possibilité ou le risque de suspicion de cluster de cancers ou d'autres perturbations, cela me semble particulièrement léger. Peut-être que c'est une pratique courante en médecine. Je sais qu'ils sont souvent amenés à devoir être très concis dans leurs interventions.

Si c'est effectivement en une page, je vous demanderai, si cette méthodologie est publique, s'il est possible qu'elle nous soit transmise.

Le comité d'experts a été désigné, sauf erreur, en janvier, par votre prédécesseur. Vous avez certainement vu les échanges que j'ai eus avec lui. J'ai souvent considéré qu'il n'était pas le plus proactif dans la manière dont il a pris ces enjeux et ce dossier en charge. En effet, un certain nombre de communes avoisinantes avaient souhaité – elles l'ont dit très clairement et elles l'ont écrit – d'être incluses dans le périmètre de la recherche. C'est particulièrement le cas de la Commune de Wasseiges, qui a écrit en souhaitant fermer la porte, le cas échéant, à toute crainte pour ses habitants, parce que les habitants l'avaient interpellée, notamment au conseil communal.

Puisque vous êtes une nouvelle ministre, vous avez aussi une autre manière de faire les choses, je suppose. Je voulais savoir si vous allez bien assurer la plus grande transparence à cette étude.

Les médecins du cercle de médecine de Fernelmont se sont insurgés sur le retard pris par cette étude, sur la restriction faite à son périmètre, puisqu'ils avaient écrit précédemment, mais ils vous l'ont aussi fait savoir tout récemment. Le courrier est peut-être arrivé trop tard pour que vous puissiez avoir déjà répondu, mais je vous pose quand même la question : leur avez-vous répondu ? Envisagez-vous de modifier les choses en matière de transparence et enfin, de prendre la mesure de l'enjeu ?

De manière générale, j'aurais voulu savoir comment vous voyez votre rôle comme ministre en charge de la santé et le rôle de l'AViQ pour la prise en charge des enjeux de santé environnementale. Ceux-ci sont d'une urgence effroyable, il faut bien le dire. Ils nécessitent un croisement de compétences, des partages d'information, mais surtout des actions conjointes et à tout le moins cohérentes entre trois ministres du Gouvernement : le ministre de l'Agriculture, le ministre de l'Environnement et vous-même.

J'aurais voulu savoir si vous pouviez nous préciser les orientations du Gouvernement en la matière.

(Mme Tillieux, doyenne d'âge prend place au fauteuil présidentiel)

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Madame la Députée, vous n'ignorez pas le caractère sensible et éminemment technique de la thématique à propos de laquelle vous m'interpellez.

Je peux vous rassurer tout de suite, en ce qui me concerne, mais je ne crois pas que c'était différent avec mon prédécesseur, je n'aurai pas de difficulté à pouvoir assurer la transparence. Il s'agit ici d'enjeux de santé particulièrement fondamentaux.

Ceci dit, en ce qui concerne la compétence Environnement-Santé, le principal responsable de cette compétence est – vous le savez – le ministre Carlo Di Antonio.

Je viens maintenant aux différents aspects de votre question.

La mission actuelle du comité d'experts à propos duquel vous m'interrogez est d'identifier l'existence ou non d'un cluster de cancers à Fernelmont. J'ai salué en son temps et je continue à saluer l'initiative qui permettra de répondre aux préoccupations des riverains par une étude scientifique neutre, de haut niveau. J'ai à cœur, sachez-le, de mener ce dossier à terme. Je viens déjà de vous le dire.

Lors de mon entrée en fonction, j'ai pu prendre connaissance des modalités de fonctionnement et d'organisation du groupe d'experts chargé de faire la lumière sur cette situation particulière. En ce qui concerne spécifiquement le marché public relatif au fonctionnement de ce comité d'experts, j'ai demandé à ce que les modalités de fonctionnement du groupe et du champ d'application de la recherche soient précisées, pour être les plus efficaces possible et bien prendre en compte l'entièreté des questions à se poser.

Soyons clairs, sur le contenu de l'étude proprement dite, mon intention n'est pas de remettre en cause les lignes directrices qui ont été prises par les experts. Comme mon prédécesseur vous l'indiquait il y a plusieurs mois, le principe même de la constitution de ce comité d'experts scientifiques de très haut niveau est de ne pas interférer avec leurs décisions et leur laisser toute latitude pour déterminer la méthodologie de l'étude qu'ils vont mener, que ce soit au niveau des analyses à opérer, au niveau de la zone à étudier ou encore au niveau de leurs communications.

D'ailleurs, pour être précise par rapport à la méthodologie en une page, cela ne m'a pas frappé. Je comprends que cela vous ait frappé mais il n'est pas question d'une méthodologie qui serait ramenée à une page et un résumé. Je ne sais pas si c'est une coquille, un truc ou un bazar, mais en tout cas, ce n'est pas sur ce genre de choses que je m'arrêterai.

Les experts ont d'ailleurs déterminé qu'une étude ciblée localement sur trois rues de Fernelmont était l'approche la plus indiquée. Je ne reviendrais pas sur leurs décisions. Ils ont évidemment toute la liberté de leur expertise. De même, comme vous le savez déjà, à la demande des experts deux communications ont été prévues : l'une pour présenter le protocole d'étude adopté par les experts qui a déjà eu lieu et une autre pour présenter ces résultats qui sera organisée une fois l'étude menée jusqu'à son terme.

Enfin, vous m'interrogez sur le rôle de l'AViQ en matière de santé environnementale. Je vous l'ai signifié en début de réponse, la santé environnementale est de la compétence de M. le Ministre Carlo Di Antonio qui, d'ailleurs, est à l'initiative d'un Plan stratégique wallon en environnement et santé.

En outre, l'administration compétente pour cette matière est la cellule permanente Environnement-Santé – CPES – qui dépend de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement, donc de la DGO3.

L'AViQ n'a donc en termes de santé environnementale qu'à – et pour moi, c'est essentiel – jouer un rôle de support de cette commission et, surtout, de collaborer avec elle.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse. D'une part, je pense que le rôle de l'AViQ est en soutien, je peux regretter, à ce moment-là, qu'au démarrage de la première étude, ce soit l'AViQ qui se soit exprimée et qui, finalement, n'a pas répondu mais au contraire alimenté davantage de questionnements sur la manière dont les premiers résultats avaient été présentés à la population.

En matière de transparence, vous le dites, il y aura des communications ; c'est effectivement ce qui est prévu : une communication sur le protocole et une communication sur les résultats. Je pense que pour agir en toute transparence, il faut pouvoir associer les communes et associer toutes les communes. Cela n'a pas été le cas.

Je regrette et je continuerai à demander et à insister pour que le périmètre soit élargi. Dès le départ, alors que la

question était possible, la réflexion était envisagée et envisageable, que les demandes étaient là de la part des autres communes, que nous avons voté une motion, à l'unanimité de ce Parlement, pour demander que l'étude se fasse sur l'ensemble de la Hesbaye.

Pourquoi la Hesbaye ? Parce qu'à partir du moment où ce qui est en cause c'est le type d'environnement physique, le type d'agriculture, le type d'organisation de la gestion des territoires il convient que cela puisse être ouvert à l'ensemble des paysages et des territoires similaires.

C'est bien pour cela que les habitants de l'ensemble de la Hesbaye se posent des questions et je pense que c'est tout à fait légitime.

J'insisterais donc pour que cette transparence puisse avoir lieu, que les modalités du fonctionnement et le champ d'application de cette étude que vous avez, vous l'avez dit, recadrée, que cela puisse nous être communiqué et que cela soit communiqué évidemment aux médecins des cercles de médecine de la Hesbaye et que cela puisse être communiqué aux communes également.